

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Corse

**Décision n° 2205 du 12 mars 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ1904439S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 11268 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828638S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2019 :

Chardavoine David NIGEND : 169 656 NLS : 8 025 207

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2019 :

Nizio Thomas NIGEND : 168 352 NLS : 8 024 072

Heve Olivier NIGEND : 186 044 NLS : 8 038 150

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2019 :

Sallustro Bruno NIGEND : 182 020 NLS : 8 030 957

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 mars 2019.

*Le général de division, commandant
la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,*

J. PLAYS